



HLM Boîte aux lettres défectueuse

Par Courriertrempe

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement HLM et, il y a plusieurs mois, mon bailleur a eu la bonne idée de me doter d'une nouvelle boîte aux lettres plus flashy alors même que l'ancienne était encore parfaitement fonctionnelle ? mais enfin bref, passons... Le souci est que depuis lors ? donc depuis le changement de la boîte aux lettres ? je rencontre un assez grave désagrément de façon récurrente. Située en extérieur, la nouvelle boîte aux lettres n'est en effet pas du tout étanche à la pluie et, habitant une région assez pluvieuse, le courrier est souvent complètement trempé, donc endommagé, voire illisible. Aujourd'hui, ce problème fait que j'ai renoncé à m'abonner à des magazines de peur que ceux-ci ne soient complètement trempés.

Après plusieurs plaintes déposées auprès de la société HLM, sans amélioration de la situation présente, j'aimerais donc porter plainte. Ma question est : ce recours est-il légitime ? Suis-je en droit de le faire ?

Dans l'attente de vos lumières,

Bien cordialement

CourrierTrempe

Par isernon

bonjour,

pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal, qui n'existe pas dans votre cas.

vous devez mettre en demeure votre bailleur de remplacer votre boîte à lettres répondant aux normes.

voir ce lien :

[url=https://www.boites-aux-lettres-collectives.com/normes-boites-aux-lettres-collectives/#:~:text=La%20hauteur%20maximum%20ne%20doit,%C3%A0%2040%20cm%20du%20sol.]https://www.boites-aux-lettres-collectives.com/normes-boites-aux-lettres-collectives/#:~:text=La%20hauteur%20maximum%20ne%20doit,%C3%A0%2040%20cm%20du%20sol.[/url]

je suppose que les autres locataires ont le même problème.

salutations